

Préparons l'avenir

IMAGINONS ENSEMBLE LE CŒUR DE MAGUDAS !

Réaménagement de l'avenue de Martignas
et de la place Georges Blanc

Réunion publique de lancement de la concertation

24 septembre 2026

Compte-rendu



CONTEXTE DE LA CONCERTATION

Bordeaux Métropole organise une concertation sur le projet de réaménagement de l'avenue de Martignas et de la place Georges Blanc à Saint-Médard-en-Jalles.

La concertation, ouverte à partir du **10 septembre 2026**, s'adresse à tous : riverains, habitants et usagers du quartier, cyclistes, piétons, automobilistes, etc. Elle s'organise en 3 phases, pour nourrir le projet durant toute son élaboration :

- **Phase 1 (septembre-octobre 2026)** : comprendre les attentes et les besoins.
- **Phase 2 (novembre 2026)** : échanger autour des scénarios d'aménagement
- **Phase 3 (Début 2027)** : partager et ajuster les études préliminaires qui affinent le projet

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- Expliquer le projet et les ambitions d'aménagement.
- Présenter les modalités de concertation.
- Échanger, recueillir les interrogations et des contributions.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



24 09 2026



Grange de Magudas



75 participants



Cr : Bordeaux Métropole



Cr : Bordeaux Métropole



Cr : Bordeaux Métropole

PRÉSENTATION EN PLÉNIÈRE

La réunion publique a débuté par une présentation du cadre du projet et de la concertation, avec différentes prises de parole synthétisées ci-dessous.

- **Claude JOUSSAUME** (élu à l'urbanisme et aux travaux à la ville de Saint-Médard-en-Jalles) introduit la réunion en remerciant les habitants pour leur présence en grand nombre à cette réunion. Il fait un aparté pour revenir sur les incendies estivaux qui ont fortement marqué les habitants et les remercie pour tous les élans de solidarité qui se sont exprimés.

Il rappelle que le projet présenté ce soir est financé dans le cadre du contrat de co-développement (CODEV), signé entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint-Médard-en-Jalles, qui définit les engagements financiers et les priorités d'aménagement. Aujourd'hui, les études préalables à la réalisation du projet sont financées jusqu'en 2027 dans l'actuel CODEV. Les discussions entre les deux collectivités sont en cours pour les financements des travaux dans la période suivante (à compter de 2028).

Il revient également sur l'histoire et l'identité du quartier de Magudas qui a été un quartier de blanchisseuses et rappelle le souhait de la ville de voir cette mémoire prise en compte dans le projet, notamment sur la place Georges Blanc.

Il explique que l'objectif principal du projet est de permettre le prolongement de la voie verte, qui s'arrête aujourd'hui devant le restaurant la Vague Gourmande, jusqu'à l'extrémité Est de l'avenue de Martignas. Ce projet est aussi l'occasion de repenser la place Georges Blanc pour en faire un lieu de vie dans le quartier.

- **Emilie WALKER** (animatrice de la réunion) présente le rôle de l'agence eker qui accompagne Bordeaux Métropole et la ville de Saint-Médard-en-Jalles dans la mise en œuvre de la concertation, en animant les temps d'échanges avec les citoyens et en rédigeant les comptes rendus et le bilan de la concertation. Le cadre et les modalités de concertation sont présentés pour permettre aux citoyens de s'informer et de participer.
- Après être revenue sur le contexte des aménagements existants, **Aline VILLAUME** (cheffe de projet - Bordeaux Métropole) présente en détails les premières intentions du projet avec les deux grands principes d'aménagement : création d'une voie verte sur l'avenue de Martignas et transformation de la place Georges Blanc. (Voir support de la réunion joint à ce document).
- **Cécile MARENZONI** (élue à la participation citoyenne à la ville de Saint-Médard-en-Jalles) rappelle que la commune est exposée à de nombreux risques (grêle, inondation, incendie) qui doivent être pris en compte dans la conception des espaces publics.

Elle insiste sur l'importance de créer des îlots de fraîcheur et cite l'exemple d'un aménagement récent qui permet la circulation piétonne tout en laissant l'eau s'infiltrer. Elle indique que, à la suite des récents épisodes de chaleur et de sécheresse, la palette végétale des espaces publics va faire l'objet d'une réflexion pour l'adapter aux évolutions climatiques. Ces réflexions seront prises en compte dans les futurs aménagements.

Elle revient ensuite sur le ruisseau de Magudas, qui traverse le quartier pour rejoindre la Jalles, et qui est aujourd'hui peu perceptible. Lors du mandat précédent, la ville a classé les parties nord et sud du ruisseau en espace naturel sensible. Aujourd'hui, l'objectif est de trouver une liaison entre ces deux parties sur le tronçon qui traverse le périmètre du projet au niveau du jardin de poche.

TEMPS D'ÉCHANGES

Cette partie regroupe par thématiques les questions qui ont été posées au fil de la présentation du projet et lors du temps d'échanges dédié en fin de présentation, ainsi que les réponses apportées.

Piste cyclable sur l'axe regroupant les avenues Mazeau, Touban et Pagnot (hors périmètre du projet)

Un participant demande si le projet de requalification des avenues Mazeau, Touban et Pagnot accueillera une piste cyclable.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Oui, avec la création d'une voie verte, mais il s'agit d'un autre projet hors du périmètre du projet discuté lors de la présente concertation, qui concerne l'avenue de Martignas et la place George Blanc.

Poids lourds et convois exceptionnels

Plusieurs personnes insistent sur l'enjeu de la sécurité et du bruit sur l'avenue de Martignas, fréquentée par un nombre important de poids lourds et de convois exceptionnels.

Réponse de l'équipe projet :

L'équipe en charge du projet indique que cette question est bien prise en compte dans la conception du projet et rappelle qu'une réflexion est en cours pour permettre le report d'une partie de la circulation de poids lourd sur d'autres axes. Par contre, l'avenue de Martignas est une voie classée pour le trafic des convois exceptionnels au niveau de la préfecture.

Compatibilité du projet avec les obligations du polygone de sécurité d'Ariane Group

Un participant demande si l'inscription d'une partie du périmètre de projet dans le polygone de sécurité n'empêchera pas la réalisation de celui-ci.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Le polygone de sécurité (périmètre de protection réglementaire établie autour du site industriel sensible et historique de la poudrerie) entraîne effectivement des restrictions d'urbanisme, dont l'interdiction des constructions en hauteurs, dans une partie du périmètre du projet. Cependant le projet discuté, dans la présente concertation, concerne le réaménagement d'espaces publics (possible dans ce périmètre), sans entrainer de nouvelle construction.

Partie boisée en friche sur la place

Un participant demande si la parcelle boisée, aujourd'hui en friche, située sur la place, fera partie du périmètre du projet.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Cette parcelle appartient aujourd'hui à la commune qui est prête à la céder à la Métropole si le projet le nécessite. La commune exprime cependant la volonté que les arbres situés sur cette emprise soient maintenus le plus possible.

Entretien du ruisseau

Un participant déplore l'état actuel du ruisseau et demande si son entretien relève de la responsabilité de la commune.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Le ruisseau est une propriété privée, appartenant aux propriétaires des terrains traversés. La commune n'est pas responsable de son entretien.

Tronçon derrière l'usine (hors périmètre du projet)

Sur le sujet de la sécurisation des circulations piétonnes pour les enfants, un participant évoque un ancien cheminement sécurisé derrière l'ancien site industriel qui n'est aujourd'hui plus accessible. Il s'enquiert de cette restriction.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Cette situation est connue : cet ancien site industriel fait l'objet d'un problème de pollution des sols qui doit être traité. La commune n'est cependant pas propriétaire, et le propriétaire actuel ne veut pas vendre et dépose régulièrement des projets d'urbanisation, malgré l'interdiction de construire dans cette zone située dans le polygone de sécurité de la poudrerie.

Réponses suite à une sollicitation depuis le site de la participation de Bordeaux Métropole (hors périmètre du projet)

Un habitant se plaint de ne pas avoir reçu de réponse suite à une demande émise depuis la plateforme de Bordeaux Métropole à propos d'un autre projet : les chicanes installées sur l'avenue Pagnot.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Les élus de la ville s'engagent à vérifier et à répondre si aucune réponse n'a été apportée. Ils précisent que, sur le projet évoqué, le dessin des chicanes, évoquées ici, a été retravaillé suite à la concertation.

Entretien des trottoirs

Un participant demande qui est responsable de l'entretien des trottoirs sur l'avenue devant les propriétés privées. Il est rejoint dans sa question par un habitant qui déplore que l'entretien soit fait du côté du lavoir, mais pas du côté du Magudas.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Un arrêté de 1975 met l'entretien du trottoir à la charge du riverain jusqu'au fil d'eau (caniveau). Le reste (espaces verts) relève de la commune et tout problème doit être signalé à la commune.

Impact des travaux

Plusieurs personnes s'inquiètent de l'impact des futurs travaux sur la circulation dans et autour du périmètre du projet. Une personne demande notamment à savoir comment s'organiseront les sorties du bourg de Magudas durant le chantier.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles et de Bordeaux Métropole :

Lors de la prise des arrêtés de travaux, la ville fait en sorte que les rues ne soient pas totalement barrées, sauf lorsqu'il est impossible de faire autrement. L'entrée du quartier de Magudas ne sera pas supprimée. Des travaux de nuit pourront par exemple être envisagés, mais rien n'est encore décidé au ce stade du projet. En effet, à ce stade des études, l'organisation du chantier n'est pas encore planifiée, tout reste encore à organiser.

Un participant s'inquiète que l'avenue Denis Papin se retrouve prise en étau entre les travaux des Sablons et ceux de Martignas et que le délestage d'une voie entraîne la surcharge d'une autre.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Les travaux de ces deux projets n'auront pas lieu en même temps.

Un habitant questionne la numérotation des 3 séquences qui découpe le périmètre de projet le long de l'avenue Martignas et demande si elle reflète l'ordre dans lequel seront réalisés les travaux.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles et de Bordeaux Métropole :

Les séquences présentées découlent d'un découpage du projet en trois tronçons pour les études, afin de prendre en compte les enjeux qui sont différents d'une séquence à l'autre. Elles ne sont pas chronologiques et ne préfigurent pas l'ordre des travaux.

Report de circulation dans un lotissement du Sud de Magudas

Un habitant du lotissement explique que, lors des travaux de la première partie de l'avenue de Martignas, les automobilistes ont pris l'habitude de passer par le lotissement et continuent de le faire. Il s'inquiète de voir le trafic augmenter avec les nouveaux travaux à venir, et demande comment cette question sera gérée.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Le réaménagement de l'avenue de Martignas vise aussi à apaiser la circulation. La question de la réduction de la circulation de poids lourds sur l'avenue a été inscrite dans les réflexions dès les prémices du projet. La ville travaille à ce que le trafic de poids lourd, hors convois exceptionnels, soit reporté sur l'axe formé par les avenues Mazeau, Touban et Pagnot, une fois requalifiées, mais il s'agit d'un sujet complexe.

Sur la question des circulations dans le lotissement, le constat est partagé par la ville et des solutions sont à l'étude pour les limiter. Une inversion de sens de circulation pourrait par exemple être mise en place. Les élus de la ville se disent prêts à venir travailler ce sujet avec les habitants.

Enfouissement des réseaux

Un habitant demande si la rue Ulysse Maleyran est concernée par l'enfouissement des réseaux.

Réponse de Bordeaux Métropole :

L'enfouissement des réseaux ne concernera certainement que certaines amorces de rues autour de l'avenue de Martignas, mais le périmètre précis n'est pas encore déterminé, il sera approfondi au fil des études.

Piétonnisation du centre du Magudas et vitesse excessive sur les rues adjacentes

Un riverain interroge la possibilité de rendre le centre de Magudas piéton. Cette question déclenche l'opposition de certains autres participants de la réunion qui expliquent avoir besoin de leurs voitures pour se rendre au travail.

Un riverain signale que des automobilistes roulent très vite rue Sieyès et que la limitation à 30 km/h sur l'avenue Denis Papin n'est pas respectée.

Un autre participant abonde en expliquant que l'avenue Denis Papin sert de piste d'essai aux motos et aux voitures trafiquées. Il relève que les bus ne respectent ni les limitations de vitesse ni les stops. Pour lui, la police doit venir dans le quartier du Magudas, qui ne doit plus être un « no man's land ».

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Le périmètre du projet n'inclut pas toutes les rues du quartier du Magudas. Les élus invitent à évoquer ces sujets directement en mairie.

Un participant propose la création de deux ronds-points : un sur l'avenue Pagnot au carrefour avec l'avenue Gay Lussac et un second sur l'ancienne avenue, là où la circulation automobile est coupée.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Ces giratoires sont hors emprise du projet et rouvrir une voie à la circulation automobile reviendrait à augmenter la circulation automobile dans cette voie, alors que la volonté est d'apaiser la circulation sur la rue Hugon.

Desserte en bus (hors périmètre du projet)

Un participant rappelle que, lors d'une précédente réunion publique, dont un compte rendu précis a été publié sur le site de la ville, le problème du bus 71 a été soulevé : il déplore qu'il n'y en ait pas assez et qu'aucun bus ne circule entre 9h et 10h.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Le sujet est en dehors du périmètre du projet discuté lors de cette réunion, néanmoins, la ville demandera à Bordeaux Métropole de prolonger le terminus de la ligne de bus 30, qui permettrait de rejoindre ensuite la ligne 39, jusqu'à Magudas.

Vitesse des camions de la déchetterie (hors périmètre du projet)

Un riverain exprime de vives craintes face à la vitesse des camions qui rejoignent la déchetterie.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

La ville explique demander à Bordeaux Métropole des dispositifs qui réduisent l'emprise de la voie pour empêcher les camions de circuler trop vite au niveau de l'avenue Pagnot.

Projet de création de supérette

Un habitant demande où en est le projet de supérette.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles :

Il n'y aura pas de supérette sur la place, à cause du polygone de sécurité et il n'est pas possible de construire un bâtiment sur l'espace public. Le projet d'épicerie évoqué en 2025 a fait l'objet d'une opposition des habitants, que le maire a entendue en faisant retirer le projet. Le projet d'épicerie est abandonné.

Giratoire près du restaurant la Vague gourmande

Un riverain indique que les camions roulent sur le rond-point et l'abîment et que les convois exceptionnels le prennent à contresens.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles et de Bordeaux Métropole :

A ce stade, il n'est pas prévu d'agrandir le giratoire, l'emprise ne le permettant pas. Des solutions sont à l'étude pour reporter le trafic des poids lourds ailleurs et leur faire contourner le secteur. Néanmoins, les travaux de réparation du giratoire seront intégrés dans le présent projet.

Emprises sur les propriétés (séquence 1)

Un participant demande combien de mètres seront pris chez les riverains pour la réalisation de la voie verte sur la séquence 1.

Réponse de Bordeaux Métropole :

Le tracé de la voie verte reste à affiner au fil des études, il n'est pas encore défini précisément à ce stade. Il existe des emplacements réservés que Bordeaux Métropole pourra mobiliser selon les besoins du projet. Néanmoins, le projet est étudié de manière à limiter au maximum l'impact sur les propriétés.

Pédibus

Une participante explique qu'un pédibus fonctionne à Magudas avec 10 à 15 enfants et demande si l'espace sera suffisant pour permettre son maintien sur la voie verte sur laquelle l'espace sera partagé entre les piétons et les cyclistes.

Réponse de la ville de Saint-Médard-en-Jalles et de Bordeaux Métropole :

La concertation a justement pour objet de questionner et de référencer les différents usages de l'avenue pour permettre le partage de l'espace entre tous ainsi qu'un confort de déplacement pour les piétons.

TEMPS PARTICIPATIF

Après la présentation et la séquence d'échanges en plénière, il a été proposé aux participants de se réunir en sous-groupes autour de quatre tables pour relever, sur plans, les atouts et inconvénients de la place Georges Blanc et de l'avenue de Martignas dans leur état actuel, mais aussi faire de premières propositions pour leur aménagement futur.

Un peu plus de la moitié des participants présents pour la première séquence de la réunion (75 personnes) s'est prêté à l'exercice. Il est notable que le projet n'a pas fait l'objet d'opposition sur ses objectifs et ses principes : adjonction d'une voie verte à l'avenue et transformation de la place.

Les principaux enseignements tirés des contributions recueillies sont présentés ci-dessous par thématiques.

L'avenue de Martignas et la voie verte : des attentes centrées sur la sécurité

Les contributions relatives à l'avenue portent pour l'essentiel sur la sécurité des déplacements, davantage que sur le tracé ou les usages de la voie verte.

- **Carrefours et traversées.** Plusieurs points sensibles sont identifiés le long de l'avenue : le rond-point à l'Ouest au niveau du restaurant de la Vague gourmande (présence de poteaux électriques sur le trottoir, zone étroite avec les camions), le croisement avec la rue du Commandant Charcot et la jonction avec la voie verte de l'avenue Gay-Lussac, où un feu vélo/piéton est évoqué comme solution potentielle. Une contribution demande que la priorité soit donnée aux cyclistes aux croisements.
- **Vitesse et modération.** Une contribution signale la vitesse trop élevée des véhicules, y compris des bus et minibus TBM, mais aussi le non-respect des priorités. Une autre juge trop haut le dos d'âne situé devant la place.
- **Conception et usage de la voie verte.** Quelques contributions portent sur la conception même de l'aménagement et proposent de proscrire les cailloux blancs qui roulent sur la voie et gênent la circulation des vélos, comme sur le tronçon de voie verte déjà réalisée. Elles proposent de faire tester les aménagements à vélo par les cyclistes et de sensibiliser au partage des espaces.

Le stationnement devant les commerces : un sujet partagé par toutes les tables

Le stationnement sur la place est fréquemment abordé. La plupart des contributions demandent de maintenir ou de créer des places au plus près de la pharmacie et du bar-tabac, plusieurs insistent sur les besoins des PMR de disposer de places de stationnement adaptées à proximité de la pharmacie.

À l'inverse, quelques contributions proposent de libérer le front des commerces : piétonniser la rue devant le bar, décaler la voirie pour installer une terrasse. Aucune ne demande la suppression totale du stationnement.

L'accessibilité piétonne des commerces

Plusieurs contributions signalent un trottoir difficilement praticable pour les PMR, les poussettes et les caddies, l'une d'elles précise que cela est dû aux tables du bar. Une

contribution souligne le vieillissement de la population que les aménagements proposés devraient prendre en compte.

Le croisement entre la place et l'avenue : un sujet d'inquiétude

Plusieurs contributions désignent les croisements entre l'avenue et les voies bordant la place comme dangereux. Une contribution indique que le stationnement sauvage devant la pharmacie renforce la dangerosité de ce croisement pour l'ensemble des usagers avec un manque de visibilité.

Le boulodrome de la place Georges Blanc : l'usage le plus valorisé de la place

Le boulodrome revient régulièrement dans les échanges. La plupart des contributions qui l'évoquent demandent son maintien ou soulignent son rôle dans la convivialité.

Une contribution propose un autre emplacement, et une autre alerte sur le bruit nocturne générée par cette activité.

L'ombre et la fraîcheur : une attente transversale

Des contributions demandent de l'ombre, de la végétation ou de l'eau : arbres (mûriers ou platanes) sur le stationnement bordant la rue Gay Lussac, fontaine, brumisateurs, parking végétalisé.

Une place de convivialité et d'animation

Les participants imaginent la place comme un lieu de rencontre. Plusieurs contributions demandent des tables de pique-nique, d'autres un marché. D'autres idées sont également proposées, chacune par une contribution : des food trucks, une scène, des activités collectives (qi gong, tai-chi), des jeux d'enfants, un parc à chiens clos, des bancs.

La friche au fond de la place est citée à plusieurs reprises comme une réserve d'usage à mobiliser.

La capacité d'entretien questionnée

Plusieurs contributions s'inquiètent de la charge supplémentaire pour des services techniques jugés déjà saturés. D'autres relèvent des défauts d'entretien actuels : espaces verts, voirie, ruisseau, herbe non coupée.

Autres contributions

Une contribution indique que le bar-tabac est fréquenté uniquement par des hommes, les femmes et notamment les assistantes maternelles restant dehors.

Une autre demande de relier la place aux pôles école / centre social et santé / services, pour faire quartier. Cette dernière peut être mise en lien avec une contribution mettant en avant l'escale des possibles comme un lieu d'animation de Magudas.

Une contribution demande l'installation d'un distributeur de billets sur la place.

ÉTAPES A VENIR

Bilan intermédiaire de la phase 1 de la concertation

Une fois la phase 1 terminée, l'ensemble des contributions citoyennes recueillies seront analysées de manière équivalente dans un document. Celui-ci sera communiqué au bureau d'études chargé de la réalisation du « programme » et sera partagé également avec les élus pour les éclairer dans leurs arbitrages, concernant les suites à donner au projet.

La phase 2 de la concertation permettra d'échanger sur les scénarios d'aménagement étudiés dans l'objectif d'élaborer un programme final.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les informations concernant le projet et la participation citoyenne sont disponibles sur participation.bordeaux-metropole.fr.

Vous y trouverez également le support de présentation de la réunion.

ANNEXE - TABLEAU DES CONTRIBUTIONS

Contributions recueillies lors du temps participatif en sous-groupes.

Tab.	Thématique	Localisation	Localisation fine	Point de vigilance	Ce qui fonctionne	Recommandations / demande
1	Accessibilité et stationnement	Sur la place	Sur la place sur le trottoir devant les commerces	Attention au trottoir actuel qui ne permet pas un accès handicapé aux commerces et notamment à la pharmacie et au tabac. Remarque élargie aux personnes avec une poussette ou un caddie. Place handicapé informelle dans l'impasse		
1	Accessibilité et stationnement	Sur la place	Sur la place sur le trottoir devant les commerces	Attention aux commerces qui ont besoin de stationnement (y compris PMR) et d'un accès aux voitures.		Permettre un accès PMR/ poussette depuis la place Georges Blanc vers les commerces
1	Circulation cycliste	Sur les pistes cyclables		Ne plus décorer les trottoirs avec les petits cailloux blancs qui sont très jolis, mais roulent sur la route et sur les voies vélo		
1	Gestion			Services techniques déjà débordés avec l'entretien de ce nouveau projet		
1	Hors périmètre	Pour la circulation hors du périmètre du projet				Remettre un rond-point entre la rue Pierre Hugon et la D221
1	Aménagement de la place	Sur la place				Plan idéal (en bande parallèle à l'av. de Martignas) (description à partir d'un dessin sur un post-it) - végétation et dispositif antibruit le long de l'avenue de Martignas - terrasse bar - bouledrome - Parking
1	Aménagement de la place	Sur la place				Espace vert aménagé (point fraîcheur) & manifestations / scènes
1	Accessibilité et stationnement	Sur la place				Décaler les rues devant les commerces de la place pour mettre une terrasse devant les commerces
1	Autre	Sur la place				Un distributeur à billets sur la place
1	Aménagement de la place	Sur la place				Proposition de plan de la place : - sur la place en face des commerces de l'autre côté de la rue qui les borde, faire un parking en épi et une place PMR en face de la pharmacie. - un stationnement pour des vélos et trottinettes - tables de pique-nique le long de l'avenue - terrain de pétanque à son emplacement actuel - jeux d'enfants entre les terrains de boules et l'actuelle friche

Tab.	Thématique	Localisation	Localisation fine	Point de vigilance	Ce qui fonctionne	Recommandations / demande
1	Autre					Travailler la connexion entre la place, la polarité école + centre social + etc. et la polarité de services à la personne (dentiste + médecin + institut de beauté + kiné...)
2	Accessibilité et stationnement	Sur la place			Les places de stationnement à proximité des commerces, indispensables aux personnes ayant des difficultés à marcher	
2	Accessibilité et stationnement	Sur la place			Un espace de jeu / pétanque conviviale	
2	Autre	Hors périmètre			L'Escale des possibles est un lieu fédérateur	
2	Espace vert				Jardin de poche	
2	Loisirs				Plaine des sports	
2	Circulation et sécurité	Sur l'avenue		La vitesse, notamment les bus et les minibus TBM qui refusent de céder la priorité à droite et grillent les stops		
2	Gestion	Globale		Entretien des espaces verts		
2	Gestion	Globale		Entretien de la voirie		
2	Gestion	Globale		Entretien du ruisseau. Des branches coupées sont jetées dans le ruisseau		
2	??	Hors périmètre ?			Boulodrome >> Doublon >> "Aménager un des 2 chemins devant la grange en boulodrome"	
2	Gestion				Surplus de travail à venir pour l'entretien de ces nouveaux espaces pour les services techniques ! Quel budget ? Sachant que les services techniques sont déjà saturés.	
2	Circulation et sécurité	Sur l'avenue	Au rond-point de l'avenue Martignas à l'ouest du projet		Sécurité : poteaux électriques sur le trottoir et zone étroite avec les camions	
2	Circulation et sécurité	Sur l'avenue	Au croisement entre l'avenue de Martignas et la rue du Commandant Charcot	Sécurité pour traverser avec la forte circulation		
2	Circulation et sécurité	Sur la place	Devant le bar-tabac et la pharmacie			Sécurité triangulaire pour traverser en vélo
2	Circulation et sécurité	Sur la place	Sur la pointe nord-ouest de la place			Circulation en sens unique ?
2	Circulation et sécurité	Sur l'avenue	À la jonction entre l'actuelle voie verte sur l'avenue Gay-Lussac et la future voie verte			Feu de circulation vélo - piéton ?

Tab.	Thématique	Localisation	Localisation fine	Point de vigilance	Ce qui fonctionne	Recommandations / demande
2	Accessibilité et stationnement	Sur la place				2 places Stationnement PMR
2	Aménagement de la place	Sur la place	Sur la place le long de la rue Gay-Lussac			Créer un parc à chien totalement clos pour permettre aux animaux de jouer ensemble sans laisse
2	Animation	Sur la place				Créer un espace avec des food trucks et des tables de pique-nique.
2	Aménagement de la place	Sur la place				Mettre des bancs pour la convivialité
2	Animation	Sur la place				Un marché !
3	??	Sur la place	Sur la place sous les arbres le long de l'avenue ce Martignas	Quelques tables sont disposées sous les arbres à l'ombre.		Un mobilier urbain pourrait être installé s'étendant sur le parking actuel
3	Accessibilité et stationnement	Sur la place	Sur la rue devant les commerces le long de la place et sur le parking actuel			Rendre l'avenue actuelle devant le bar piétonne et modifier l'accès parking en conséquence
3	Aménagement de la place	Sur la place	Sur la friche sur la place			Donner un accès à cette zone
3	Circulation	Hors périmètre du projet				Délestage du centre de Magudas : dévier la circulation en provenance de Martignas depuis le rond-point du restaurant vers l'avenue Gay-Lussac (par la rue Pierre Hugon)
3	Aménagement de la place	Sur la place				On souhaite une placette dégagée, mais ombragée l'été pour pouvoir pratiquer des activités collectives, comme le qi gong ou le tai-chi
3	Circulation cycliste	Sur l'avenue				Rendre prioritaire la circulation des cyclistes sur les croisements et les traversées de route
3	Circulation cycliste	Sur le projet				Que les personnes qui tracent les pistes cyclables prennent leur vélo pour voir ce qui marche, ce qui ne marche pas et ce qui est dangereux
3	Circulation et sécurité	Sur le projet				Mener des actions pour éduquer les personnes dans l'usage des zones vertes partagées
3	Aménagement de la place	Sur la place				De l'ombre, de l'eau, une fontaine sur la place. Des brumisateurs ?
3	??	??			La rue Gay-Lussac peut être empruntée par les vélos et les piétons sur la même chaussée, les automobilistes en sens unique. On peut de ce fait rejoindre depuis le cœur de Magudas la piste cyclable qui longe le sud de la boucherie. Éviter l'engorgement de cette zone par les automobiles !	

Tab.	Thématique	Localisation	Localisation fine	Point de vigilance	Ce qui fonctionne	Recommandations / demande
3	Accessibilité et stationnement				Le parking est nécessaire pour avoir accès au bar et à la pharmacie. Il sert également pour le stationnement pour le covoiturage. Il faudrait le remettre à niveau	
3	Aménagement de la place				Le terrain de boule est utilisé et participe à la convivialité	
4	Aménagement de la place	Sur la place			Le boulodrome, c'est bien	
4	Accessibilité et stationnement	Sur la place		Empêcher le stationnement devant la pharmacie. Mettre des amendes		
4	Accessibilité et stationnement	Sur la place		Sur le trottoir, les PMR ne peuvent pas passer à cause des tables du bar		
4	Aménagement de la place	Sur la place				Végétaliser le parking qui est pratique, mais pas agréable
4	Aménagement de la place	Sur la place				Installer des tables de pique-nique sur l'actuelle friche
4	Aménagement de la place	Sur la place		Attention au bruit la nuit sur le boulodrome		
4	Animation	Sur la place				Avoir des animations sur la place, comme un marché paysan hebdomadaire
4	Circulation et sécurité	Sur la place		Aujourd'hui, tourner à gauche à la pointe de la place au croisement de la rue Gay-Lussac et de l'avenue de Martignas est dangereux		
4	Circulation et sécurité	Sur la place				Passez l'avenue de Gay-Lussac en sens unique dans le sens s'éloignant de la rue de Martignas
4	Aménagement de la place	Sur la place				Ombrager les stationnements sur la place le long de la rue de Gay-Lussac avec des mûriers/platanes comme c'était le cas avant
4	Accessibilité et stationnement	Sur la place		Le stationnement sur la place le long de la rue de Gay-Lussac est trop éloigné de la pharmacie		
4	Accessibilité et stationnement	Sur la place			Les gens font du covoiturage sur le stationnement sur la place le long de la rue de Gay-Lussac	
4	Accessibilité et stationnement	Sur la place				Créer du stationnement sur le chemin partant de la place entre le 10 et le 14 place Georges Blanc
4	Aménagement de la place	Sur la place		Le bar-tabac n'est fréquenté que par des hommes. Les femmes n'y rentrent pas. Elles restent dehors. Pensez aux assistantes maternelles		Élargir la terrasse

Tab.	Thématique	Localisation	Localisation fine	Point de vigilance	Ce qui fonctionne	Recommandations / demande
4	Circulation et sécurité	Sur la place				Le croisement avec l'avenue de Martignas devant la pharmacie est dangereux pour les piétons et les voitures. Il n'y a pas de visibilité pour le tourne-à-gauche
4	Autre	Sur la place		Vieillessement de la population		
4	Circulation et sécurité	Sur la place		Le dos d'âne sur l'avenue Martignas devant la place est un peu haut		
4	Autre	Sur la place				Faire un petit commerce alimentaire type Carrefour, ça marche bien dans les campagnes
4	Accessibilité et stationnement	Sur la place				Avoir 2 places de stationnement devant la pharmacie
4	Autre	Sur la place		Stationnement sur la place devant le terrain de pétanque. Jeux à faire et à refaire		
4	Gestion	Sur la place				Coupez l'herbe du rond-point jusqu'à la pointe. Ça fait 2 ans que ça n'est pas fait
4	Vie nocturne	Sur la place				Avoir de l'éclairage sur la rue Gay-Lussac
4	Sécurité piétons	Sur la place				Faire des trottoirs à droite et à gauche sur la rue de Gay-Lussac